



VILLE DE MONTLHÉRY

**ARRETE TEMPORAIRE
REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT
DES VEHICULES RUE DE LA PLAINE
N°2023-186**

*L'an deux mille vingt-trois
Le seize octobre*

Le Maire de **MONTLHERY**,

- ◆ Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 325-14, R411-1 et suivants, R 411-25, R 415-6, R 417-10,
- ◆ Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,
- ◆ Vu les informations ministérielles suite aux événements du vendredi 13 octobre,
- ◆ Considérant le Plan Vigipirate élevé par Madame la Première Ministre au niveau **URGENCE ET ATTENTAT**,
- ◆ Considérant la nécessité de réglementer le stationnement rue de la plaine, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit et déclaré gênant, rue de la plaine au droit du Collège Paul Fort.

Article 2 : La mise en place, l'entretien de la signalisation et l'affichage du présent arrêté sont à la charge de la Commune.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des Procès-Verbaux et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur et feront l'objet d'une mise en fourrière.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- ◆ Monsieur le Préfet d'Essonne,
- ◆ Monsieur le Commissaire, chef de la circonscription d'agglomération de Sainte Geneviève des Bois,
- ◆ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
- ◆ Madame la Principale du Collège Paul Fort,

Département de l'Essonne - Arrondissement de Palaiseau - Canton de Longjumeau
Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Hôtel de Ville ● BP 70204 - 91315 Montlhéry Cedex ● Tél : **01 64 49 53 33**
Télécopie : **01 69 01 35 29** - Mél : mairie@ville-montlhery.fr - Site internet : www.montlhery.fr

et pour information à :

- ◆ Monsieur le Chef du Centre de Secours de Montlhéry,
- ◆ Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Arpajon,
- ◆ Monsieur Thierry LE BOUDEC, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité,
- ◆ Service Communication de la Ville de Montlhéry,
- ◆ Monsieur Philippe RODARI, Directeur des Services Techniques,
- ◆ Monsieur Pascal JEAN, Responsable du CTM,
- ◆ Monsieur Florian EHRLICH service mobilité Paris-Saclay,
- ◆ Monsieur le Directeur de l'entreprise SIOM
- ◆ Monsieur le Directeur des transports KEOLIS,
- ◆ Madame Robie RABESAIKY société RATP CAP RD SACLAY

Fait en Mairie, les jour,
mois et an que dessus,

**Le Maire,
Président du SIRM**



Claude PONS

